

PROJET D'ÉVALUATION
pour les élèves de 1^{ères}
(BACCALAUREAT 2023)

La proviseure
Monique Jean dit Gautier

Service
administratif

Référence

Téléphone
04 90 91 18 23

Fax
04 90 91 00 81

Mél.
ce.0130164h
@ac-aix-marseille.fr

Boulevard Jules Ferry
13150 Tarascon

Préambule :

Ce projet d'évaluation concerne le cycle terminal : première et terminale. Il est établi dans un souci de transparence et d'équité entre les élèves. De fait, il définit des principes communs au sein de l'établissement tout en respectant la liberté pédagogique de chaque enseignant.

MODALITES D'ÉVALUATION DU BACCALAUREAT (session 2023):

- contrôle continu 40% de la note :

Disciplines	Classe de 1 ^{ère} 2021-2022 Coefficients	Classe de terminale 2022- 2023 Coefficients	TOTAL
Histoire-Géographie	3	3	6
Langue Vivante A	3	3	6
Langue Vivante B	3	3	6
Ens Scientifique (série générale) / Mathématiques (série technologique)	3	3	6
Education Physique et Sportive (CCF)		6	6
Enseignement Moral et Civique	1	1	2
Enseignement de spécialité de 1 ^{ère}	8		8
Total sans option	21	19	40
OPTION 1 y compris latin	2	2	4
Mathématiques complémentaires ou expertes		2	2
Total avec 1 option	23	21	44
Total avec 1 option + mathématiques complémentaires ou expertes en terminale	23	23	46

Pour les sections euro, la note de DNL est comprise dans la note de LV.

- épreuves finales 60% de la note :

	Classe de 1 ^{ère} Coefficients	Classe de terminale générale Coefficients	Classe de terminale technologique Coefficients
Français	10		
Philosophie		8	4
Spécialité 1		16	16
Spécialité 2		16	16
Grand Oral		10	14

L'harmonisation des notes intervient à 3 niveaux :

- Une harmonisation des notes du contrôle continu est effectuée au sein de l'établissement selon des principes communs et par discipline.
- Une harmonisation des notes de contrôle continu est ensuite effectuée par une commission au niveau académique.
- Suite aux épreuves finales, le jury tient compte des avis et appréciations du livret scolaire dans ses délibérations.

PRINCIPES COMMUNS A TOUTES LES DISCIPLINES:

Le contrôle continu impose aux élèves d'accomplir les travaux demandés par les enseignants et de se soumettre aux modalités d'évaluation.

Les équipes disciplinaires suivent une progression commune et appliquent une progressivité dans le niveau d'exigence des évaluations.

1/ Le nombre d'évaluations, leur nature, leur durée et leurs coefficients seront déterminés de manière à pouvoir établir une moyenne représentative en fonction de la discipline, de son volume horaire et de tout autre élément imprévu.

2/ Si un élève ne dispose pas d'une moyenne annuelle pour un ou plusieurs enseignements, une épreuve ponctuelle dite « épreuve de remplacement » sera organisée sous l'autorité du chef d'établissement au cours du 1^{er} trimestre de l'année de terminale pour les notes manquantes de 1^{ère} et avant juillet pour les notes manquantes de l'année de terminale. La note obtenue par l'élève à cette évaluation ponctuelle de remplacement est retenue en lieu et place de la moyenne manquante. Si l'absence à cette épreuve n'est pas justifiée, la note de 0 sera attribuée à l'élève pour cet enseignement.

3/ Par principe d'équité, si l'élève n'obtient pas une moyenne représentative, les mesures de remplacement prévues par le règlement intérieur s'appliquent (article 3 partie 3).

4/ En ce qui concerne les travaux organisés pour évaluer les résultats des élèves dans le cadre du contrôle continu, la gestion des situations de fraude relève de la responsabilité des professeurs et s'exerce dans le cadre défini par le règlement intérieur de l'établissement.

POUR L'EPS

L'évaluation certificative est effectuée par deux enseignants dans le cadre du contrôle en cours de formation (CCF).

L'élève est évalué sur trois épreuves reposant sur trois activités physiques, sportives et artistiques relevant de champs d'apprentissage différents. La note finale obtenue constitue la moyenne de ces trois épreuves. L'élève candidat reçoit une convocation officielle de l'établissement.

POUR LES DISCIPLINES AVEC EPREUVE FINALE

Aux principes ci-dessus s'ajoutent

1/ Des épreuves communes seront organisées, les sujets pourront s'inspirer de la BNS (banque nationale de sujets)

2/ Pour ces épreuves communes, une harmonisation des corrections sera faite par les équipes pédagogiques.

PREPARATION DU GRAND ORAL :

La préparation à l'oral se fait tout au long des trois années du lycée. La préparation au grand oral sera accentuée après les épreuves de spécialités.

Des oraux blancs pourront être organisés en fin d'année scolaire de terminale.

ATTESTATION DE FIN DE CYCLE DE LANGUES VIVANTES A ET B :

Organisation d'épreuves communes sur les quatre activités langagières pour préciser le niveau atteint par l'élève dans chacune des activités langagières (expressions écrite et orale, compréhensions écrite et orale) au regard du Cadre Européen Commun de Référence des Langues.

TRANSMISSION DES NOTES DANS PARCOURSUP :

Notes prises en compte lors de la sélection des dossiers dans le supérieur : PARCOURSUP prend en compte les moyennes annuelles de la **classe de première** et les moyennes des deux premiers trimestres de la classe de terminale dans **tous** les enseignements ainsi que les notes du bac de français et celles des épreuves finales de spécialités.

De même, la certification PIX sera transférée dans parcoursup.